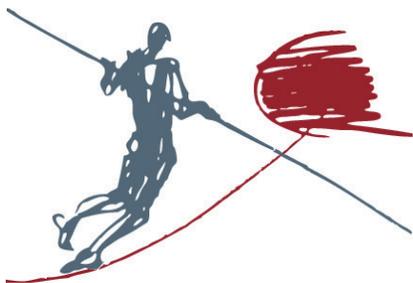


CHU de Nantes
livret d'information



Hôpital de jour

Centre de soins ambulatoires
en **addictologie**

Espace Barbara

Pôle hospitalo-universitaire psychiatrie et santé mentale

9 bis rue Bouillé – 44000 Nantes

Tél. 02 40 20 66 40 – Fax 02 40 20 66 41

espace.barbara@chu-nantes.fr

L'hôpital de jour du centre de soins ambulatoires en addictologie vous accueille dans un cadre de soins séquentiels pour les problématiques suivantes :

- *troubles des conduites alimentaires ;*
- *jeux vidéo excessifs ;*

Et autres addiction(s) comportementale(s) du jeune adulte entre 15 ans et 3 mois et 35 ans.

Conception du soin

La prise en charge à l'hôpital de jour s'inscrit dans **une démarche volontaire, contractualisée et personnalisée**. Elle associe des approches **psychologique, somatique et sociale**.

Pour évaluer votre situation et amorcer des soins avec le service, vous prenez rendez-vous avec un référent, auprès du secrétariat, vous adressez **un courrier médical** et **un courrier personnel** expliquant votre motivation.

Les soins privilégient **des activités de groupe** et s'articulent avec **des entretiens individuels** avec les membres de l'équipe pluri-professionnelle.

Les propositions thérapeutiques s'inscrivent de façon complémentaire dans différents champs de référence (psychodynamique – motivationnel – systémique – comportemental). Elles sont en lien avec la démarche qualité engagée par le CHU et des actions de recherche du pôle universitaire d'addictologie et psychiatrie.

Modalités d'admission à l'hôpital de jour

Plusieurs entretiens sont nécessaires avant votre admission. **Votre entourage** peut être invité à y participer. Si vous êtes mineur, le consentement de vos parents sera demandé. Si vous êtes majeur, vous pourrez désigner **une personne de confiance**.

Un groupe d'information est dispensé sur cette période et permet d'étayer le début de la prise en charge.

Une visite préalable de la structure est conseillée avant la pose de votre premier contrat. **Le projet de soins** est élaboré avec vous. **Un contrat de 3 mois** renouvelable est établi pour une prise en charge à l'hôpital de jour. Il précise les objectifs, les activités thérapeutiques et les temps réguliers d'évaluation avec vos référents infirmiers et institutionnels (médecin psychiatre et psychologue).

Votre avis sera sollicité par une enquête de satisfaction à la fin de chaque contrat. L'admission à l'hôpital de jour est conditionnée à **un état somatique compatible** avec des soins psychologiques (IMC > 14 et kaliémie > 3 mmol/L – pas de consommation de substances toxiques).

Il s'agit **d'un engagement mutuel** : le contrat est co-signé par vous, le(s) responsable(s) de l'autorité parentale si vous êtes mineur(e) et les soignants.

Un de **vos deux référents infirmiers**, vous accueille à votre arrivée.

Les soins à l'hôpital de jour peuvent nécessiter une prise en charge de transports, sous condition de prescription médicale.

Les soins

Les médiations thérapeutiques s'appuient sur des ateliers d'expression corporelle, verbale, émotionnelle ou créative. Certaines d'entre elles peuvent avoir lieu à l'extérieur des locaux de l'hôpital de jour.

Les repas thérapeutiques (déjeuner et collation) temps forts des soins, sont contractualisés avec l'équipe soignante dans leurs objectifs et leurs modalités. Tout régime particulier doit être médicalement justifié.

Un bilan somatique, social et diététique est proposé au cours du premier contrat.

Des entretiens individuels infirmiers peuvent avoir lieu régulièrement avec vos référents.

Des stages ou des séjours thérapeutiques, périodes de soins renforcés, sont notamment organisés sur les périodes de vacances scolaires.

Le déroulement d'une journée

L'hôpital de jour est ouvert du **lundi au vendredi** (excepté le *lundi matin* et le *jeudi après-midi*, temps de réunion de l'équipe).

Déroulement **d'une journée type** :

9h30-10h	10h-11h30	12h-13h45	14h-16h	16h-16h30
accueil	médiation thérapeutique	repas thérapeutique (sauf le jeudi 12h-13h)	médiation thérapeutique	collation

Afin de préserver **la continuité de vos soins**, facteur essentiel de stabilité, nous vous invitons à organiser vos vacances durant les dates de fermeture de l'hôpital de jour définies à l'avance en périodes des congés scolaires. Lors de ces temps, les référents institutionnels proposent des temps de permanence.

